



Réf. Farde e-Assemblées : 2493715

N° OJ : 61

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/01/2023**Objet :** Projet "réseau chiens admis".- Appel à manifestation d'intérêt et goodies.

Le Conseil communal,

Considérant le lancement d'une campagne Réseau chiens admis qui prévoit l'admission de chiens au sein d'établissements Horeca, annoncée dans le Brusseleir et sur le site internet de la Ville de Bruxelles ;

Considérant que dans l'appel à manifestation d'intérêt la Ville de Bruxelles s'engage à :

1. Mettre à disposition des Horeca participants un autocollant de la Campagne « Réseau chiens admis » et un pack de lancement de goodies au bénéfice des chiens.
2. Laisser les établissements participants définir eux-mêmes les modalités d'accueil et le nombre de chiens accueillis en même temps dans l'établissement.
3. Communiquer sur le projet et sur la liste des établissements sélectionnés.

Considérant qu'en contrepartie, les établissements HORECA participants s'engagent à :

1. Mettre gratuitement à disposition de leur clientèle les goodies offerts par la Ville (Jusqu'à épuisement des stocks).
2. Prendre soin du matériel offert par la Ville, ils doivent être propres et entretenus.
3. Dès les périodes chaudes, disposer des bols d'eau fraîche à l'extérieur de l'établissement.
4. Partager un retour d'expérience en septembre 2023 à la demande de la Ville de Bruxelles.

Considérant que les établissements Horeca sélectionnés pour participer au réseau prennent une série d'engagements, et qu'ils recevront en échange des goodies fournis par la Ville de Bruxelles pour accueillir les chiens dans les meilleures conditions, à savoir des paniers, des gamelles, des friandises et des jouets pour chiens ;

Considérant la mise en concurrence des entreprises Smartphoto, Personalised Dog, Your Surprise, pour fournir des paniers et des gamelles pour chiens, et le choix de Your Surprise pour les gamelles et Smartphoto pour les paniers ;

Considérant la mise en concurrence de 3 entreprises, Maxizoo, Zineke and Kat et Tom & Co, pour fournir des friandises et des jouets pour chiens, et le choix de Tom & Co, seule entreprise à avoir remis une offre ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Le Conseil communal :

Article unique : Prendre connaissance du projet d'appel à manifestation d'intérêt envoyé aux établissements HORECA du territoire.

Annexes :

[Appel à intérêt Réseau chiens admis \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)